



Direction des ressources humaines
Sous-Direction des compétences
Bureau du recrutement

AVIS DE RECRUTEMENT

LA VILLE DE PARIS RECRUTE

25 AGENT·E·S POLYVALENTS DE CRECHE (PACTE)

(Décret du 12 octobre 2017 – Parcours d'accès aux carrières de la Fonction Publique Territoriale, Hospitalière et d'État)

Le PACTE permet d'accéder sans concours à un emploi de catégorie C de la fonction publique. Recruté·e en contrat de droit public à durée déterminée d'1 an minimum et 2 ans maximum, vous pouvez devenir fonctionnaire titulaire à l'issue de celui-ci.

DESSCRIPTIF DU POSTE :

Au sein de la Direction de la Famille et de la Petite Enfance (DFPE), les agents polyvalents de crèche assurent indistinctement les fonctions suivantes :

Fonctions de cuisine : élaboration des menus adaptés en collaboration avec le·la directeur·rice et l'équipe de la crèche. Préparation des repas à base de produits frais et confection des plats dans la cuisine de la crèche en respectant des règles de diététique et d'hygiène applicables aux collectivités publiques. Entretien des matériels et également en charge de la gestion des stocks.

Fonctions d'entretien : assurer l'hygiène et la mise en état des locaux de jeux et de repas des enfants et celles des annexes (couloirs, local à poussettes, escaliers...). Utiliser pour ce faire des méthodes et des matériels de collectivité très différents de ceux des particuliers. Cette fonction nécessite, notamment, le sens de la sécurité car elle s'effectue dans un lieu recevant des enfants. Ainsi, il convient de mettre hors de portée des enfants les produits toxiques et d'utiliser des produits adaptés.

Fonctions de lingerie : assurer la distribution du linge propre dans les différentes sections de la crèche et entretien consciencieux du linge.

Conditions de travail :

Ces fonctions exigent le sens de l'organisation et supposent le port de charges lourdes.

LES PROFILS RECHERCHÉS :

CAP Assistant technique en milieux familial et collectif ou CAP Cuisine et/ou l'expérience professionnelle en matière de restauration collective ou d'hygiène des locaux de collectivité seront appréciés.

CONDITIONS À REMPLIR :

➔ Être âgé·e de moins de 28 ans et être sans diplôme, ni qualification professionnelle ou dont le niveau de qualification et de diplôme est inférieur au bac

Ou

➔ Être âgé·e de plus de 45 ans à la date de clôture des inscriptions

Et

Être en situation de chômage de longue durée, et bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

POUR CANDIDATER :

➔ Téléchargez, **sur le site de France Travail**, la fiche de candidature dispositif PACTE au lien suivant :

<https://www.francetravail.fr/files/live/sites/PE/files/fichiers-en-telechargement/fichiers-en-telechargement---dem/fichecandidaturepacte66066.pdf>

➔ La fiche de candidature est à déposer à l'agence **France Travail Paris 20ème Vitruve, 60 Rue Vitruve 75020 PARIS aux horaires d'accueil sur flux (du lundi au jeudi de 9h00 à 13h15 et le vendredi de 9h00 à 12h00)**, complétée et signée, accompagnée d'un Curriculum Vitae ou à transmettre par mail à l'adresse suivante : ape.75685@francetravail.fr **le 17 avril 2026 au plus tard**

Feront l'objet d'un rejet les candidatures envoyées ou déposées postérieurement à cette dernière date (délai de rigueur)

Vous retrouverez cette offre sur le site de France Travail sous la référence n° [204YMSM](#) :

<https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/204YMSM>

MODALITES DE RECRUTEMENT :

L'ensemble des candidatures sera examiné par un jury de sélection composé d'au moins trois membres. Seul-e-s les candidat-e-s préalablement retenu-e-s par celle-ci seront convoqué-e-s à un entretien devant ce même jury.

À l'issue des auditions, le jury fixe la liste des candidat-e-s proposé-e-s et la transmet à l'autorité organisatrice du recrutement afin que celle-ci puisse procéder aux recrutements. Cette liste comporte au moins autant de noms qu'une fois et demie le nombre des postes à pourvoir.

Les candidat-e-s qui ne sont pas recruté-e-s demeurent inscrit-e-s sur la liste proposée par le jury et conservent la possibilité d'être recruté-e-s dans le cas où un poste deviendrait vacant dans les dix mois suivant la date à laquelle la liste des candidats-e-s proposé-e-s a été arrêtée.

Les lauréat-e-s recruté-e-s seront nommé-e-s contractuel-le-s de droit public pour un an minimum et deux ans maximum dont une période d'essai de 2 mois. Ils-elles bénéficieront durant cette période d'un accompagnement par un-une tuteur-riche et d'une formation leur permettant d'acquérir une qualification ou éventuellement un titre professionnel ou un diplôme.

À l'issue du contrat, les agent-e-s pourront être intégré-e-s comme fonctionnaires titulaires après une vérification de leur aptitude professionnelle par une commission de titularisation.